



Saviez-vous qu'un Canadien sur deux recevra un diagnostic de cancer au courant de sa vie ?

C'est pourquoi nous offrons de protéger votre famille et votre avenir financier de toutes éventualités malgré le risque élevé de développer un cancer.



Avez-vous les moyens d'être malade ?

Le régime public couvre généralement certains traitements, mais de nombreux frais médicaux indirects ne sont pas inclus. Vous pourriez donc devoir assumer les coûts pour :

- Un congé sans solde de votre conjointe ou de votre conjoint, ou d'un membre de votre famille
- Les déplacements fréquents pour les traitements et les rendez-vous médicaux
- Le stationnement à l'hôpital
- L'équipement médical et les fournitures
- Les soins à domicile
- Certains médicaments
- Une hospitalisation
- Les soins médicaux spécialisés hors pays
- Les traitements complémentaires

L'assurance cancer rapide et facile



Solution 100 % Web



Sans examen médical



Émission instantanée

En seulement quelques minutes, un contrat est émis instantanément sur le Web, et ce, sans tests médicaux.



LA PROTECTION



Une indemnité de 5 000 \$, de 10 000 \$, de 25 000 \$, de 50 000 \$ ou de 75 000 \$ lors d'un diagnostic de cancer majeur.



15% du montant remis aux bénéficiaires de l'assuré en cas de décès, qu'il soit relié ou non au cancer.



Le montant reçu est non imposable et cumulable avec d'autres assurances.



15 % du montant choisi sera remis à l'assuré lors d'un diagnostic de cancer mineur qui ne menace pas sa vie.



Prime fixe pour une durée de 10 ans.



Option disponible pour couvrir 5 maladies graves en plus de l'assurance cancer.



+ Ajoutez l'option complète pour couvrir cinq maladies graves additionnelles en plus de l'assurance cancer:



AVC



Crise cardiaque



Pontage coronarien



Coma



Paralyse

**Un Canadien sur trois aura une crise cardiaque avant l'âge de 70 ans.
Un Canadien sur cinq aura un pontage coronarien.**